



VILLE DE NICE  
www.nice.fr

PREFECTURE

Acte exécutoire au 11 octobre 2021  
006-210600888-20211007-25832\_1-DE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2021

PRESIDENCE : Monsieur Christian ESTROSI Maire

N° 0.4

**OBJET** : Prolongement de la Promenade du Paillon - Bilan de la concertation publique et engagement des procédures afférentes au projet.

**PRESENTS** : Madame Magali ALTOUNIAN, Madame Christiane AMIEL-DINGES, Madame Aurore ASSO, Madame Monique BAILET, Monsieur Pierre BARONE, Monsieur Gérard BAUDOUX, Monsieur Karim BEN AHMED, Madame Sylvie BONALDI, Monsieur Anthony BORRÉ, Madame Marine BRENIER-OHANESSIAN, Monsieur Hervé CAËL, Monsieur Bernard CHAIX, Monsieur Richard CHEMLA, Madame Juliette CHESNEL-LE ROUX, Monsieur Marc CONCAS, Monsieur Pascal CONDOMITTI, Madame Auréa COPHIGNON, Monsieur François DAURE, Monsieur Fabrice DECOUPIGNY, Monsieur Jacques DEJEANDILE, Madame Valérie DELPECH, Madame Maty DIOUF, Madame Amélie DOGLIANI, Monsieur Christian ESTROSI, Madame Pascale FERRALIS, Monsieur Pierre FIORI, Madame Marie-Christine FIX-VARNIER, Madame Gaëlle FRONTONI, Monsieur Jean-Luc GAGLIOLLO, Monsieur Jean-Marc GIAUME, Monsieur Jean-Marc GOVERNATORI, Madame Hélène GRANOUILAC, Madame Imen JAIDANE, Madame Fatima KHALDI-BOUOUGHROUM, Monsieur Abdallah KHEMIS, Monsieur Xavier LATOUR, Madame Marie-Pierre LAZARD, Madame Marie-Claire LELLOUCHE, Monsieur Pierre-Paul LEONELLI, Madame Nadia LEVI, Monsieur Franck MARTIN, Madame Martine MARTINON, Monsieur Graig MONETTI, Madame Françoise MONIER, Madame Catherine MOREAU, Monsieur Patrick MOTTARD, Monsieur Jean MOUCHEBOEUF, Madame Laurence NAVALESI, Madame Martine OUAKNINE, Monsieur Jean-Christophe PICARD, Madame Geneviève POZZO DI BORGIO, Monsieur Philippe PRADAL, Madame Barbara PROT, Madame Agnès RAMPAL, Monsieur Robert ROUX, Madame Anne-Laure RUBI, Madame Jennifer SALLES-BARBOSA, Monsieur Henry-Jean SERVAT, Monsieur Philippe SOUSSI, Madame Odile TIXIER de GUBERNATIS, Monsieur Philippe VARDON, Monsieur Thierry VENEM.

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S)** : Monsieur Gaël NOFRI, Monsieur José COBOS, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE, Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO, Monsieur Jacques RICHIER, Monsieur Philippe SCEMAMA, Madame Isabelle VISENTIN.

**POUVOIR(S)** : Monsieur José COBOS a donné pouvoir à Monsieur Jean-Marc GIAUME, Madame Dominique ESTROSI-SASSONE a donné pouvoir à Monsieur Philippe PRADAL, Madame Anne RAMOS-MAZZUCCO a donné pouvoir à Monsieur Anthony BORRÉ, Monsieur Jacques RICHIER a donné pouvoir à Monsieur Jacques DEJEANDILE, Monsieur Philippe SCEMAMA a donné pouvoir à Monsieur Philippe VARDON, Madame Isabelle VISENTIN a donné pouvoir à Madame Martine OUAKNINE.

**SECRETARE(S)** : Monsieur Graig MONETTI.

Séance du 07 octobre 2021

Rapporteur : **Monsieur Christian ESTROSI**

Service : **Direction Projets des Espaces Publics**

Objet : **Prolongement de la Promenade du Paillon - Bilan de la concertation publique et engagement des procédures afférentes au projet.**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Les commissions compétentes entendues,**

**Vu** le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.2121-29,

**Vu** le code de l'environnement,

**Vu** le code de l'urbanisme, notamment les articles L.103-2 et R.103-1,

**Vu** l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles et notamment son article 2,

**Vu** la délibération n° 0.1 du Conseil municipal du 31 juillet 2020 donnant un avis favorable au lancement de la concertation publique relative au prolongement de la Promenade du Paillon, complétée par la délibération n° 2.1 du Conseil municipal du 25 mars 2021, afin de tenir compte du contexte sanitaire,

**Vu** la décision n° 44 COM 8B.38 du Comité du patrimoine mondial, du 27 juillet 2021, inscrivant « Nice, la ville de la villégiature d'hiver de riviera » sur la Liste du patrimoine mondial ».

**Considérant** la localisation stratégique de la Promenade du Paillon dans la structure urbaine de la ville,

**Considérant** la volonté affirmée de végétalisation et de métamorphose de Nice en ville jardin, en cohérence avec les choix urbanistiques opérés dans le cadre du *Consiglio d'Ornato*,

**Considérant** l'appropriation massive par les Niçois de la Promenade du Paillon et l'importance de la fonction sociale des parcs en centre-ville,

**Considérant** le souhait de la ville de Nice de réaliser le prolongement de la Promenade du Paillon afin de renforcer le poumon vert de cœur de ville créé avec la première partie des aménagements déjà réalisés,

**Considérant** que le prolongement de la Promenade du Paillon jusqu'au parvis de l'Europe et au Palais des Expositions participe de la volonté de la ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur de développer les îlots de fraîcheur urbains qui contribuent directement à la baisse des températures, particulièrement en période caniculaire, à la lutte contre le réchauffement climatique et au bien être des populations, dans le cadre de la stratégie pour une ville résiliente face aux enjeux climatiques,

*Séance du 07 octobre 2021*

Rapporteur : **Monsieur Christian ESTROSI**

Service : **Direction Projets des Espaces Publics**

Objet : **Prolongement de la Promenade du Paillon - Bilan de la concertation publique et engagement des procédures afférentes au projet.**

---

**Considérant** le rôle majeur qu'occupe ce site en termes d'usages et de pratiques sociales, dans la vie urbaine des riverains et plus largement des usagers des quartiers riverains,

**Considérant** que la ville de Nice souhaite, en concertation avec la population, assurer la requalification et la valorisation de ce site, en lien fort avec le centre-ville,

**Considérant** la volonté de faire du prolongement de la Promenade du Paillon, un lieu de référence en termes de patrimoine, de culture et de qualité urbaine et de mobilité, pour la ville de Nice et sa métropole,

**Considérant** la volonté de la ville de Nice de moderniser, requalifier le MAMAC et la bibliothèque NUCERA, dans le cadre de ce projet, en créant des équipements remarquables,

**Considérant** la volonté de la ville de Nice de dynamiser et diversifier son activité culturelle et de remplacer l'actuel Théâtre National de Nice, dont le bâtiment vieillissant représente une contrainte importante pour le prolongement de la Promenade du Paillon, par un théâtre national moderne, attractif et adapté dont les spectacles pourront se produire dans diverses salles emblématiques et adaptées aux représentations :

- par la création d'un théâtre et des services associés, permettant l'accueil des équipes du Théâtre National de Nice, au sein de l'ensemble historique remarquable du couvent des Franciscains et de l'Aigle d'Or, place Saint-François à Nice,
- par la mise en place d'un théâtre éphémère, près du Palais Nikaïa, permettant l'accueil de 500 à 600 spectateurs selon sa configuration, dans l'attente de la réalisation, au sein de l'actuel Palais des Expositions, du Palais des Arts et de la Culture, comprenant une salle de théâtre de grande jauge,
- et par la réalisation d'une salle de spectacle dédiée au théâtre au sein de l'immeuble *Iconic*, aux abords immédiats de la gare Thiers,

**Considérant** que dans la perspective d'une future démolition de l'actuel Théâtre National de Nice, afin de permettre notamment le prolongement de la Promenade du Paillon, il est nécessaire de solliciter préalablement l'autorisation du ministre de la Culture, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles,

**Considérant** la volonté de la ville de Nice et de la Métropole de conduire ces aménagements en associant largement la population et de recueillir l'avis des usagers et des riverains, afin de mettre en œuvre un projet partagé répondant au mieux aux attentes,

*Séance du 07 octobre 2021*

Rapporteur : *Monsieur Christian ESTROSI*

Service : *Direction Projets des Espaces Publics*

Objet : **Prolongement de la Promenade du Paillon - Bilan de la concertation publique et engagement des procédures afférentes au projet.**

---

**Considérant** que les modalités adoptées pour cette concertation ont bien été mises en œuvre, à savoir :

- la tenue d'une réunion publique en visioconférence,
- la réalisation d'une exposition, avec présentation de documents explicatifs,
- la mise à disposition de ces données (documents et registres) sur les sites internet de la ville de Nice et de la Métropole,
- une large information du public réalisée par voie de presse, médias régionaux, sur les sites internet de la Ville de Nice et de la Métropole,
- l'exposition de panneaux dans la bibliothèque NUCERA,
- la mise à disposition d'un registre, auprès du public du 3 juin au 31 juillet 2021, afin d'y consigner les remarques.

**Considérant** qu'à l'issue de la concertation, un bilan, tel qu'annexé à la délibération, a été établi,

**Considérant** que la concertation avait pour objectif d'informer le public sur le projet, de sensibiliser la population aux enjeux d'aménagement des espaces publics afin de favoriser leur appropriation et de permettre au public d'exprimer ses observations et propositions sur le projet d'aménagement,

**Considérant** que la majorité des avis et observations formulés donne un écho favorable au prolongement de la Promenade du Paillon,

**Considérant** que le bilan de la concertation, joint en annexe, fait ressortir notamment les observations suivantes qui seront prises en compte pour la suite des études de conception :

- le besoin de disposer, en ville, d'espaces de convivialité, végétalisés et ombragés,
- le souhait de conserver en cœur de ville l'activité culturelle, notamment le théâtre,
- la nécessité de prendre en compte la problématique du développement durable dans toutes les phases d'élaboration de ce projet,
- la nécessité de prendre en compte le coût global de cette opération,
- le besoin de développer les modes doux et d'apaiser la circulation, de sécuriser les déplacements vélos,
- la volonté de voir réduire les nuisances sonores et environnementales générées par la circulation,
- le souhait fort que soit poursuivie la Promenade du Paillon au travers de l'aménagement d'un espace végétalisé et apaisé,

*Séance du 07 octobre 2021*

Rapporteur : *Monsieur Christian ESTROSI*

Service : *Direction Projets des Espaces Publics*

Objet : **Prolongement de la Promenade du Paillon - Bilan de la concertation publique et engagement des procédures afférentes au projet.**

---

**APRES EN AVOIR DELIBERE ET PROCEDE AU VOTE**

**DECIDE A LA MAJORITE ABSOLUE DE :**

- 1. prendre acte que la concertation publique s'est déroulée conformément aux modalités arrêtées par délibérations du 31 juillet 2020 et du 25 mars 2021,**
- 2. approuver le bilan de la concertation,**
- 3. autoriser monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à la poursuite de ce projet, notamment à saisir la Ministre de la Culture, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'ordonnance n° 45-2339 du 13 octobre 1945,**
- 4. autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de cette délibération.**

*Contre : Valérie DELPECH, Geneviève POZZO DI BORGO, Odile TIXIER DE GUBERNATIS, Jean MOUCHEBOEUF, Philippe VARDON (pouvoir de Philippe SCEMAMA), Thierry VENEM, Sylvie BONALDI, Juliette CHESNEL-LE ROUX, Hélène GRANOUILLAC, Fabrice DECOUPIGNY, Jean-Marc GOVERNATORI et Jean Christophe PICARD.*

POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,  
Christian ESTROSI